

COVID-19 – Nouvelles directives de la santé publique concernant l'isolement des cas et des contacts

Le 31 août dernier, la santé publique diffusait de nouvelles directives concernant l'isolement des cas confirmés de la COVID-19 ou des personnes qui sont en contact avec des cas confirmés :

- Les personnes qui présentent **des symptômes de la COVID-19** sont invitées à consulter ***l'Outil d'évaluation des symptômes*** afin d'obtenir une recommandation sur la marche à suivre. Cet outil est disponible à la page www.ville.levis.qc.ca/employes dans la section *Présence de symptômes et investigation* à l'onglet *J'ai des symptômes associés à la COVID-19 ou je suis en investigation*.
- La durée de l'isolement pour **les personnes atteintes de la COVID-19** est passée de 14 jours à 10 jours après l'apparition des symptômes. Il faut toutefois s'assurer de respecter les autres critères tels que l'absence de symptômes depuis au moins 24 heures et de fièvre depuis au moins 48 heures.
- Les personnes ayant eu un **contact étroit avec un cas confirmé** doivent obligatoirement s'isoler, et ce, pour une période de 14 jours.
- L'isolement n'est plus nécessaire pour les personnes qui sont en **contact étroit avec un cas suspect**. On entend par « cas suspect » une personne qui présente des symptômes de la Covid-19, mais dont le résultat n'a pas été confirmé ou infirmé.
- Les personnes qui reviennent d'un voyage hors du Canada doivent obligatoirement s'isoler, et ce, pour une période de 14 jours.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous référer à la version la plus récente du document ***Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires*** disponible dans la section *Présences de symptômes et investigation* sous l'onglet *J'habite sous le même toit qu'une personne en investigation ou qui présente des symptômes*.

Voici les informations mises à jour le jeudi 3 septembre, à 15 h :

- Mise à jour de l'ensemble de la section *Présence de symptômes et investigation*

Page Internet dédiée aux employés

Pour rester informé, consultez le www.ville.levis.qc.ca/employes. Nous vous invitons à **consulter et à rafraîchir périodiquement cette page** afin d'obtenir les informations actualisées.

Ligne téléphonique et courriel dédiés aux employés

Pour toute question, commentaire ou préoccupation quant à la situation actuelle, vous êtes invités à composer le **418 835-8299** ou à écrire à infocovid19@ville.levis.qc.ca. Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique.

Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.